

Paris, le 6 septembre 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PERTES SANITAIRES

**les G.D.S. prennent l'initiative
d'une caisse de solidarité**

Réuni à Paris, le 6 septembre 2007, le conseil d'administration de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire a confirmé statutairement la décision prise la veille par les G.D.S. réunis en Journée Nationale de mettre sur pied, dans les délais les plus rapides, un dispositif d'aides forfaitaires sur pertes sanitaires. Dans un premier temps, il s'appliquera dans les élevages connaissant des cas cliniques de fièvre catarrhale ovine.

Cette décision est justifiée par l'apparition et le développement significatif de cas cliniques dans les élevages ovins, bovins et caprins : les pertes sanitaires s'ajoutent désormais aux pertes économiques consécutives aux restrictions de mouvement des animaux et de leurs produits.

Présents aux côtés des éleveurs des zones touchées depuis le début de la crise, les G.D.S. considèrent que la solidarité des éleveurs français doit maintenant s'exprimer de manière concrète dans la situation actuelle.

Le dispositif de solidarité qui va être élaboré rapidement se fondera sur les principes qui traditionnellement président à l'action des G.D.S. en la matière, qu'il s'agisse des caisses départementales de solidarité sanitaire (qui datent de leur création) ou du Fonds National d'Indemnisation Fièvre Aphteuse (fondée en 1991) et notamment :

- une mutualisation de la collecte fondée sur une cotisation appelée à l'animal auprès des adhérents des G.D.S. et pour toutes les espèces concernées,
- une transparence dans la collecte, la gestion et l'utilisation des fonds, afin que les éleveurs disposent de toute information et de toute garantie dans leur participation à la Caisse,
- une rapidité de fonctionnement garante d'efficacité.

Marc GAYET, Président de la F.N.G.D.S., accompagné de Michel COMBES, Secrétaire Général, a informé de cette décision le Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et lui a demandé le soutien des pouvoirs publics dans la réflexion et dans la mise en oeuvre de ce dispositif, en particulier dans la perspective de son éventuelle généralisation. Le Cabinet du Ministre de l'Agriculture, qui a marqué son intérêt pour des dispositifs de solidarité professionnelle, a indiqué que les services du Ministère participeraient autant que de besoin à cette réflexion conduites par les G.D.S.

.../...

Le conseil d'administration de la Fédération Nationale a la volonté que ce dispositif de caisse de solidarité santé animale soit opérationnel dans les meilleurs délais afin de répondre aux attentes et besoin des éleveurs : il confie à son bureau le soin de conduire ce projet et d'en informer les G.D.S. et les autres organisations professionnelles.

C'est aux G.D.S. et à leur Fédération Nationale qu'il appartiendra de finaliser l'organisation de ce dispositif, fidèles à leurs traditions d'appui sanitaire auprès des éleveurs et à leurs missions d'organisations à vocation sanitaire.

C'est dans ce cadre que, depuis leur création, ils ont toujours su exprimer la solidarité des éleveurs français envers leurs collègues touchés par des crises sanitaires importantes. Ils l'ont prouvé en 2001 en reversant près d'un million d'euros aux éleveurs des zones bloquées par la fièvre aphteuse, ils l'ont prouvé en 2006 en reversant un million quatre cent mille euros aux éleveurs de la zone réglementée F.C.O. Ils le prouveront demain aux éleveurs connaissant des pertes sanitaires pour des maladies dont la liste sera dressée par les G.D.S.

VOTRE CORRESPONDANT

Marc-Henri CASSAGNE

Directeur de la F.N.G.D.S.

01 40 04 51 24

marc-henri.cassagne.fngds@reseaugds.com